



AVIS PUBLIC
Consultation du projet de Règlement numéro 15-942 modifiant le
Règlement de zonage numéro 91-351
afin de prévoir des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations

Avis est, par les présentes, donné par la secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier que :

À la séance du 21 décembre 2015, le conseil municipal a adopté par résolution le 1^{er} projet du Règlement ci-dessus mentionné ;

Une assemblée publique de consultation se tiendra le **18 janvier 2016** à compter de 19 h, à la salle du Conseil située au 490, rue Principale, à Saint-Donat ;

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

Ce Règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Donat, situé au 490, rue Principale, aux heures régulières de bureau ou en ligne à http://www.saint-donat.ca/citoyens/Consultation_publicue.cfm ;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire, la secrétaire-trésorière et directrice générale ou son représentant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

Donné à Saint-Donat, le 21 décembre 2015.

Sophie Charpentier, MBA
Secrétaire-trésorière et directrice générale